

MAIRIE de LA CHAPELLE AUX NAUX

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 18 FEVRIER 2014

L'AN DEUX MIL QUATORZE, le dix-huit février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 février 2014, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. MASSARD Philippe, Maire.

Présents : MM. MASSARD, BAUDRIER, BROSOLO, DEPIN-ROUAULT, MARTINS, VIDEGRAIN, Mmes DURAND et DUVEAU.

Absent excusé avant donné pouvoir : Néant

Absents excusés : M. MAGNANT.

Secrétaire de séance : Monsieur VIDEGRAIN a été désigné comme tel.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du précédent conseil municipal.

➤ **APPROBATIONS des COMPTES de GESTION**

TRESORIER : (COMPTES ADMINISTRATIFS 2013 pour les BUDGETS de la COMMUNE, de l'EAU & l'ASSAINISSEMENT et le C.C.A.S.)

Après toutes vérifications, les comptes de gestion dressés par Mme **Marie-Paule RAKOTOMAHARO**, Trésorière d'AZAY-LE-RIDEAU pour l'exercice 2013, visés et certifiés par l'ordonnateur, **n'appellent aucune observation ni réserve.**

➤ **COMPTE ADMINISTRATIF 2013 de la COMMUNE :**

M. le Maire ENUMERE le compte administratif M.14 de la commune en fournissant des explications sur les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement :

❖ **Section de fonctionnement :**

Recettes de l'exercice	375.818,23
Dépenses de l'exercice	342.038,44

D'où un excédent pour 2013 de :

33.779,79 €

L'excédent antérieur global qui s'élevait à 43.537,33 € a été affecté en totalité à la section de recettes fonctionnement en 2013 (002). L'excédent global de l'exercice 2013 s'élève à **77.317,12 €**. Un report de 42.000 € sera effectué au budget 2014 en section d'investissement (001) afin de permettre de prendre en charge une partie des travaux d'aménagement du hameau des Yutiers et le solde, soit 35.317,12 sera reporté à la section de fonctionnement (002).

❖ **Section d'investissement :**

Recettes de l'exercice	77.766,24
Dépenses de l'exercice	65.043,45

D'où un excédent pour 2013 de : **12.722,79 €**

L'excédent antérieur s'élevait à 55.710,98 €. En conséquence, le résultat excédentaire de clôture de l'exercice 2013 est de **68.433,77 €** (avec des restes à réaliser 16.475,85 €).

L'EXCEDENT GLOBAL avec les restes à réaliser en dépenses s'élève à **145.750,89 €** (excédent de fonctionnement 77.317,12 € + excédent d'investissement 68.433,77 €).

Ce COMPTE ADMINISTRATIF est APPROUVE à l'unanimité.

➤ **COMPTE ADMINISTRATIF EAU & ASSAINISSEMENT :**
ANNEE 2013

M. le Maire ENUMERE le compte administratif M.40 de la commune en fournissant des explications sur les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement :

❖ **Section de fonctionnement :**

Recettes de l'exercice	51.658,91
Dépenses de l'exercice	49.673,99

D'où un excédent pour 2013 de : **1.984,92 €**

L'excédent antérieur global s'élevait à 226.670,10 €. En 2013, une part (200.000 €) de la section de fonctionnement avait été reportée à la section d'investissement afin de payer les travaux de raccordement à la station du SIEA Vallères-Lignières. En conséquence, le résultat excédentaire de clôture de l'exercice 2013 est de 28.655,02 € (226.670,10 € - 200.000,00 € = 26.670,10 € + 1.984,92 €). En 2013, l'excédent de fonctionnement sera reporté.

❖ **Section d'investissement :**

Recettes de l'exercice	217.749,47
Dépenses de l'exercice	187.533,67

D'où un excédent pour 2013 de : **30.315,80 €**

L'excédent antérieur global s'élevait à 119.763,68 €. En conséquence le résultat excédentaire de clôture s'élève à 149.979,48 € (119.763,68 + 30.315,80) avec des restes à réaliser de 133.512,27 € permettant de régler les factures des travaux de raccordement à la station du SIEA Vallères-Lignières.

L'EXCEDENT GLOBAL s'élève à **178.634,50 €** (excédent de fonctionnement 28.655,02 € + excédent d'investissement 149.979,48 €).

Ce COMPTE ADMINISTRATIF est APPROUVE par 6 votes « Pour » et 1 « abstention ».

Monsieur MARTINS n'approuve pas l'achat du tracteur sur le budget Eau et Assainissement.

➤ **STATION d'EPURATION :**

Monsieur le Maire donne le bilan de la fin des travaux de raccordement à la station d'épuration du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Vallères-Lignièrès. Des fuites de la cuve du produit de traitement de l'H₂O se sont produites. L'entreprise HABERT a changé des vannes afin d'y remédier.

Les compteurs d'arrivée d'eau du SIEA Vallères-Lignièrès ont été installés il y a presque dix ans. Ils seront donc à changer. Le Conseil Municipal accepte qu'un des compteurs soit pris en charge par la commune, comme précédemment.

Le Conseil Municipal décide du retrait du SATESE 37 pour la partie « Assainissement », la station d'épuration étant abandonnée.

L'avenir de l'ancienne station est à envisager. Plusieurs solutions sont possibles : soit de la laisser en l'état, soit de la détruire et de supprimer la cuve.

➤ **TRAVAUX DIVERS**

• *Portes des sanitaires publics*

Les portes des sanitaires publics construits en 2004 n'étaient pas des portes d'extérieur. Elles sont donc très abimées. Il a été demandé des devis afin de les changer. La société METAL'STORES de Langeais a été retenue pour un montant de 1 274,20 € TTC.

• *Bardage du préau de l'atelier municipal*

Le bardage du préau de l'atelier municipal est terminé. Un devis a été demandé pour l'extension de l'alarme dans ce nouveau bâtiment.

• *Travaux d'aménagement de la voirie du lotissement « des Gagneries »*

Comme pour les travaux d'aménagement du Hameau des Yutiers, une enquête va être faite d'ici la fin du mois de février auprès des habitants du lotissement des Gagneries.

➤ **COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS d'AZAY-LE-RIDEAU**

• **Office du Tourisme : changement de statut**

Lors du précédent conseil municipal il avait été adopté le changement de statut de l'Office du Tourisme d'AZAY-LE-RIDEAU. Ce dernier devient une Société Publique Locale (SPL) ce qui lui permettra plus d'autonomie en matière de décision et de commerce. Il s'appelle dorénavant « SPL AZAY-LE-RIDEAU - VAL DE LOIRE –TOURISME ». Le Conseil Municipal accepte de souscrire à 100 actions de 10 euro chacune, correspondant à la somme de 1 000 euro conférant à la commune une participation au capital social de la SPL « SPL AZAY-LE-RIDEAU - VAL DE LOIRE –TOURISME » à hauteur de 2,70% et désigne Monsieur Jean-Pierre BAUDRIER en qualité de représentant de la commune de LA CHAPELLE AUX NAUX au sein à l'assemblée spéciale de la SPL « SPL AZAY-LE-RIDEAU - VAL DE LOIRE –TOURISME » en tant qu'administrateur.

• **Opération « Poules »**

Comme indiqué au précédent conseil municipal, la Communauté de Communes du Pays d'AZAY-LE-RIDEAU avait, dans le cadre du Comité « Développement Durable », envisagé de fournir des poules aux administrés de la Communauté. La phase de test va débiter. Une campagne de publicité va être organisée par la commission communication de la Communauté. Deux poules de la race Géline de Touraine par foyers volontaires et motivés seront proposées pour une somme modique. Les détails de cette opération seront mis au point prochainement par le comité Développement Durable de la Communauté de Communes présidé par Mr MASSARD.

➤ **RYTHMES SCOLAIRES**

Comme la loi l'y oblige, la réforme des rythmes scolaires doit être mise en place début septembre 2014. Cela avait fait l'objet d'une concertation entre les élus, les enseignants et les délégués des parents d'élèves dans le cadre du Conseil d'Ecole. Une proposition des enseignants et des délégués des Parents d'Elèves soutenue par les Municipalités a été envoyée à l'Inspection Académique, mais a été rejetée car ne respectant pas les contraintes imposées par la loi. Les municipalités du Regroupement Pédagogique Intercommunal sont donc dans l'attente d'une proposition qui sera faite par l'Inspection Académique.

Un sondage sur la matinée du jeudi ou du samedi travaillé ayant été effectué par quelques parents d'élèves à l'insu des municipalités et des délégués des parents d'élèves, les municipalités ont mis en place une enquête officielle. A 65% les parents ont choisi le mercredi matin.

➤ **PERSONNEL COMMUNAL**

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la révision du régime indemnitaire pour les agents communaux titulaires. Le taux de l'IEMP passe à 2,5 et celui de l'IAT à 6.

➤ **QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES :**

▪ **Organisation des Elections**

Le premier tour des élections municipales aura lieu le dimanche 23 mars 2014 et le second le 30 mars 2014. Les permanences du bureau de vote ont été organisées et un mode d'emploi des élections à l'usage des électeurs sera distribué avant le 1^{er} tour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.40.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,